



# ERFAN

## Nouvelle-Aquitaine

**Siège social** : Maison régionale des Sports – 2 avenue de l'Université - 33400 Talence

**Unité Capitalisable (UC) Conduire un projet d'action, constitutive du BF2 (en partie) ou UC3 bloc2 du MSN, constitutive du MSN (en partie)**

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### Diplôme visé

L'objectif de la formation UC Conduire un projet d'action ou l'UC3 Bloc2 du MSN, vise à la préparation et à l'obtention en partie du Brevet Fédéral 2ème degré. Après validation de l'UC Conduire un projet d'action, un certificat de réalisation de cette UC est délivré au candidat par l'ERFAN. A titre indicatif, la validation des 4 UC, UC Encadrer un groupe en sécurité, l'UC Contribuer à la gestion des licenciés et UC conduire des apprentissages sportifs et l'UC Conduire un projet d'action valident le BF2.

Le BF2 correspond à une partie du diplôme du Moniteur Sportif de Natation, titre à finalité professionnelle de niveau IV. Le Moniteur sportif de natation est un professionnel des activités de la Natation. Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

Les brevets fédéraux sont des diplômes non professionnels mais il existe des passerelles vers les diplômes professionnels tels que le BPJEPS AAN ou le Moniteur Sportif de Natation.

Le BF1 + le BF2 permet de valider 3 UC sur 4 du BPJEPS AAN.

BF1+BF2+BF3+UC5 du MSN = MSN

### Votre correspondance

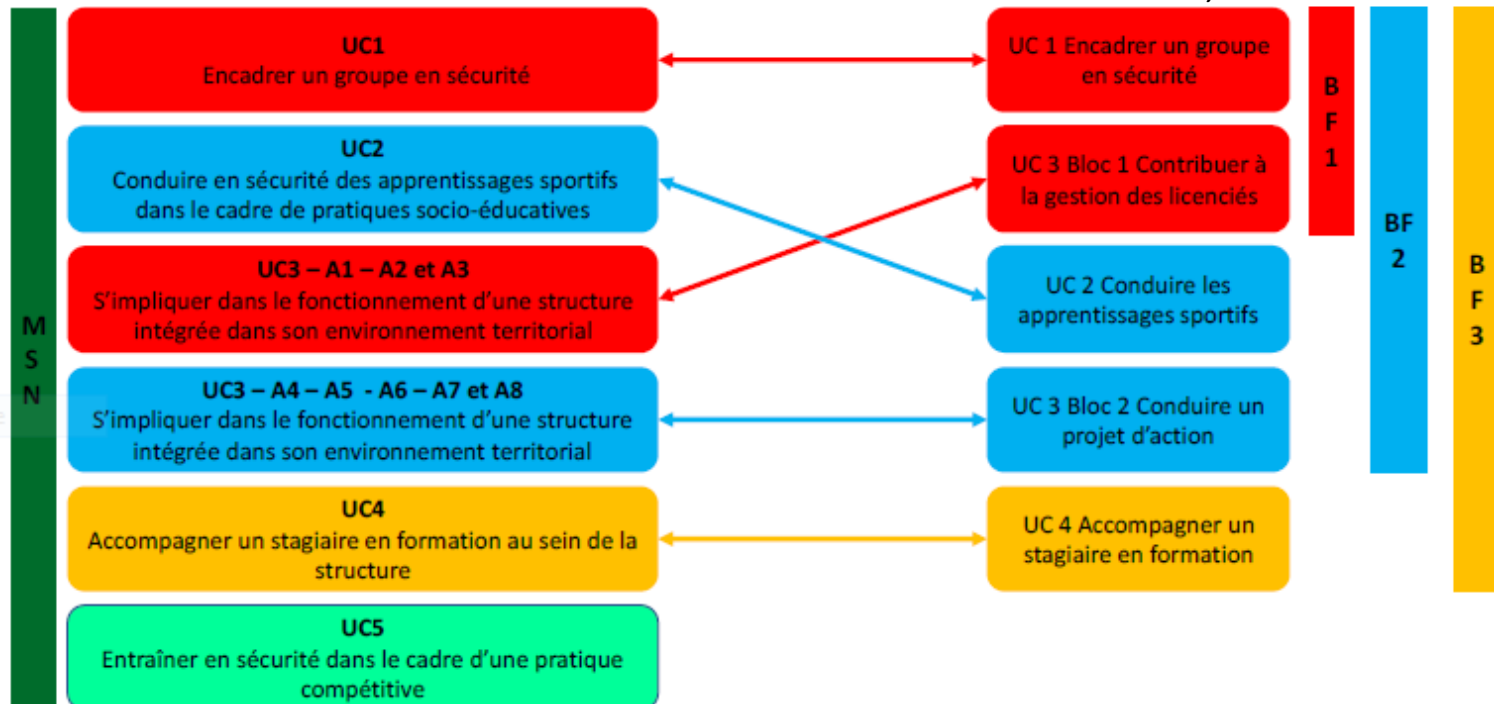
Version du 5 septembre 2022



ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : [contact@ffnatationna.fr](mailto:contact@ffnatationna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



## RELATION ENTRE LE MONITEUR SPORTIF DE NATATION ET LES BREVETS FEDERAUX 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ET 3<sup>ème</sup> DEGRE



### Niveau du Diplôme

La validation des 4 UC, UC conduire des apprentissages sportifs et l'UC Conduire un projet d'action et UC Encadrer un groupe en sécurité et l'UC Contribuer à la gestion des licenciés valident le BF1 et le BF2.

Les brevets fédéraux sont des diplômes non professionnels mais il existe des passerelles vers les diplômes professionnels tels que le BPJEPS AAN ou le Moniteur Sportif de Natation.

Le BF1 + le BF2 permet de valider 3 UC sur 4 du BPJEPS AAN.

BF1+BF2+BF3+UC5 du MSN = MSN

### Missions visées

L'activité des titulaires des UC constitutives des brevets fédéraux répondent à deux besoins principaux, liés à l'environnement et aux structures dans lequel intervient son titulaire :

- Encadrer en sécurité différents groupes au sein de la structure,
- S'impliquer dans la promotion des activités et des services de la structure.

Pour y répondre le titulaire de l'UC Conduire un projet d'action ou l'UC3 Bloc2 du MSN, est amené à développer des activités dans ce domaine : la participation au fonctionnement de la structure.

Son domaine d'activité est la participation à la promotion et au développement des activités au sein de la structure et la Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'une structure

Ils inscrivent leur action dans le cadre des orientations fédérales ainsi que dans le cadre des valeurs associatives et des objectifs fixés par les instances dirigeantes de la structure.



### Votre correspondance

Version du 5 septembre 2022

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
 Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
 Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26/ Mél : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
 N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



## PUBLICS ET PREREQUIS

### Prérequis et exigences préalables à l'entrée en formation

Ces exigences sont définies nationalement dans les livrets référentiels des Brevets Fédéraux 1,2 et 3

Pour entrer en formation UC Conduire un projet d'action ou l'UC3 Bloc2 du MSN le stagiaire doit :

- Avoir 15 ans minimum au 31 décembre 2022 (avec autorisation parentale)
- Être licencié à la FFN
- Être titulaire à minima du PSC 1 ou son équivalent au plus tard pour les prérequis à la mise en situation pédagogique.
- Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois

### Modalités d'inscription

Les candidats devront s'inscrire via le lien ci-dessous, lien se trouvant sur le site extranet de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation :

[ERFAN Nouvelle Aquitaine \(hop3team.com\)](http://hop3team.com)

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

- Un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation
- Une autorisation parentale, pour les mineurs, accompagnée de la fiche sanitaire

**Clôture des inscriptions : 10 octobre 2022**

### Positionnement

A l'issue de la validation de son inscription, le candidat bénéficie d'un positionnement s'il le demande se déroulant sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant. L'entretien doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire et :

- \*vérifier les aptitudes et les motivations du (de la) candidat (e) à l'entrée en formation,
- \*repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du BF,
- \*proposer au (à la) candidat(e)s un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés et des UC déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- \*proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat (e)

Aucun allègement n'est possible en cours de formation et l'allègement des temps de formation en centre ou en club ne dispense pas des épreuves de certifications.

Les candidat(e)s ne peuvent être allégé(e)s du déplacement de mineurs.

**Date du positionnement : 15 octobre 2022**

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

**Durée du positionnement** : en fonction du stagiaire

**Contenus** : le positionnement se déroulera en trois phases :

#### 1. Une phase de présentation collective de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance



#### Votre correspondance

Version du 5 septembre 2022

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

## 2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction de besoins des candidats, soit dans le cadre d'une auto-évaluation soit dans le cadre d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- Un relevé des souhaits du stagiaire
- Un bilan de ses expériences vécues,
- Une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

**Durée de l'entretien** : en fonction de la demande du stagiaire.

## 3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

## CONTENUS DE LA FORMATION

### Les contenus

Les contenus de l'UC Conduire un projet d'action sont :

1. Promouvoir les activités et les services de la structure
2. La participation au fonctionnement du club

### Les compétences visées

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Être capable de participer à la promotion et au développement des activités au sein d'une structure
2. Être capable de réaliser un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'une structure

### Le programme

Seront abordés tout au long de la formation les contenus suivants pour l'UC Conduire un projet d'action ou l'UC3 Bloc2 du MSN, :

### UC Conduire un projet d'action

Participation à la promotion et au développement des activités au sein de la structure

- **A1 – Implication dans la préparation et l'organisation de manifestations,**
- **A2 – Implication dans la promotion des activités d'une structure.**



### Votre correspondance

Version du 5 septembre 2022

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
 Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
 Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : [contact@ffnatationna.fr](mailto:contact@ffnatationna.fr)  
 N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'une structure

- A3 – Conception d'un projet d'action,
- A4 – Conduite d'un projet d'action,
- A5 – Evaluation d'un projet d'action.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### Organisme de formation

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Nouvelle Aquitaine a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation.

### Dates

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Du 22/10/2022 au 17/06/2023	8 mois	10/10/2022	15/10/2022

### Rythme de l'alternance

Du 23 octobre 2022 au 17/06/2023 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties d'octobre/2022 à juin /2023.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

### Découpage des volumes horaires de formation

**Il est possible de s'inscrire au choix, sur une UC ou plusieurs UC constitutives des BF ou du MSN.**

La formation est construite autour d'un rythme alternant des jours de formation en Centre (dont FOAD\*) et des jours de formation en club.

La formation en centre se déroule le week-end et pendant les vacances scolaires selon le rythme déterminé dans le calendrier.

La formation en entreprise se déroule en fonction de la capacité d'accueil des clubs et de ses horaires d'activités.

(\*) La FOAD, Formation Ouverte et/ou A Distance régie par les textes en vigueur **Article D 6313-3-1 du Code du Travail** et **Article R 6332-26 du Code du Travail**

Volume horaire de l'UC	85 Heures		
Détails du parcours Pour l'UC <b>Conduire un projet d'action</b> ou l'UC3 Bloc2 du MSN	En centre		55 heures
	En structure	Volume en club agréé FFN	30 heures



### Votre correspondance

Version du 5 septembre 2022

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : [contact@ffnatationna.fr](mailto:contact@ffnatationna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



# CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Calendrier à venir en septembre

## Horaires de formation

**En centre de formation le face à face pédagogique :** 9h00-12h00 / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-ends et certains jours de la semaine pendant les vacances scolaires.

**En Entreprise :** heures réparties sur la semaine et le week-end en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

## Sessions de formation

Formation en groupes limités à 25 stagiaires par secteurs

## Lieux de la formation

### Salles de formation

- ERFAN Nouvelle-Aquitaine – Maison régionale des sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
- Maison des sports « GAÏA » – 142 avenue Emile Labussière – 87100 Limoges
- Mairie de Montlieu-La-Garde – 11 Avenue de la République, 17210 Montlieu-La-Garde
- Centre Nelson Paillou – 2 allée des Platanes – 64100 Bayonne

### Centres aquatiques pédagogiques

- Piscine Judaïque : 164 Av Judaïque 33000 Bordeaux
- Piscine de Beaublanc : 23 boulevard de Beaublanc, 87100 Limoges
- Piscine Lauga : 29 avenue Paul Pras, 64100 Bayonne
- Piscine de Jonzac : ZAC Val de Seugne 17500 Jonzac
- Piscine de Montlieu-La-Garde : 5 bis Avenue de la République, 17210 Montlieu-La-Garde

## Lieux et modalités d'alternance

### Structures d'alternance :

Dans le cadre de cette formation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée de 30 heures au sein d'une structure associative affiliée la Fédération Française de Natation.

Lors de son inscription, le candidat devra remettre à l'ERFAN NA une lettre du Président de sa structure ou éventuellement du de la structure d'accueil, précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation au sein de la structure, ainsi qu'un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation.

Une convention de mise en situation professionnelle sera alors éditée et transmise à toutes les parties pour signature.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

### Le tutorat :

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.



### Votre correspondance

Version du 5 septembre 2022

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : [contact@ffnatationna.fr](mailto:contact@ffnatationna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur, titulaire au moins du Brevet fédéral 3<sup>ème</sup> degré possède une expérience confirmée, depuis au moins un an, à ce niveau d'encadrement et doit obligatoirement être majeure et être agréée par l'ERFAN.

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

## MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

### Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Pratique en bassin
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- Acton de Formation en Situation de Travail
- *Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...*

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

### Moyens et matériels pédagogiques dédiés à l'action

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

### Salle de cours :

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
- Vidéo projecteur



### Votre correspondance

Version du 5 septembre 2022

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26/ Mél : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



- Tableau papier
- Connexion internet

#### Centres aquatiques :

- Plusieurs bassins de natation de 25 mètres
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

#### Supports pédagogiques :

- Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias

#### Modalités de suivi de la formation

- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire dématérialisé.
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et de suivi téléphonique)
- Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

## MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

#### Modalités d'évaluation

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la FFN

#### Epreuve de certification

Les épreuves certificatives visent à valider des Unités Capitalisables. **L'UC Conduire un projet d'action ou UC3 Bloc 2** du MSN fait l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation de cette UC donne l'obtention d'un certificat de réalisation qui sera transmis au candidat.

A titre indicatif, en cas de validation de plusieurs UC, le candidat peut valider un diplôme BF :



#### Votre correspondance

Version du 5 septembre 2022

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
 Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
 Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mèl : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
 N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133





- Pour obtenir le BF1, le candidat devra avoir validé l'ensemble des 2 UC constitutives du BF1.
- Pour obtenir le BF2, le candidat devra avoir validé l'ensemble des 4 UC constitutives du BF1 et du BF2.
- Pour obtenir le BF3, le candidat devra avoir validé l'ensemble des 5 UC constitutives du BF1, du BF2 et du BF3.

Pour toutes les épreuves d'évaluation certificative, les commissions d'évaluation sont composées de deux personnes dont :

- Un représentant de l'ERFAN ou de l'INFAN,
- Le DTN ou son représentant

Les membres de chaque commission d'évaluation sont proposés par l'ERFAN ou l'INFAN et leur désignation est validée par le Directeur Technique National.

#### Epreuves certificatives de L'UC Conduire un projet d'action ou l'UC3 Bloc2 du MSN :

Epreuves certificatives			
UC	Epreuve	Lieu	Type de l'épreuve
UC Conduire un projet d'action	N°1	Structure Ou centre	Sur extranat : Enregistrement d'une session sauv'nage (10 min maximum)
	N°2	Structure	Création d'un support de communication présentant le projet d'action réalisé
	N°3	Structure	Sur extranat : Enregistrement d'une session sauv'nage (10 min maximum) + enregistrement d'au moins une licence (10 min maximum)
	N°4	Centre	Présentation d'un projet d'action réalisé 15min maximum + entretien 20min maximum

## DISPENSES, ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

### Dispenses

Sont dispensés du test de sécurité des Prérequis à la Mise en Situation Professionnelle (PRMSP) :

- les titulaires de l'attestation de formation au PSE de niveau 1 ou son équivalent, à jour de la formation continue :
  - titulaires du Brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré, à jour de leur formation continue
  - titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport des Activités Aquatiques et de la Natation à jour de leur formation continue
  - titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique à jour du maintien des acquis du BNSSA.

*Rappel : les sportifs de haut niveau devront être titulaires au minimum du PSE1 à jour de la formation continue et avoir réalisé un test de sécurité sur une distance de 50m au plus tard lors de la validation des PRMSP.*

- **Les personnes titulaires du :** Brevet Fédéral 2eme degré de la Fédération française de natation, à jour de la formation continue, peuvent prétendre à la dispense de l'UC Conduire un projet d'action.



### Votre correspondance

Version du 5 septembre 2022

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
 Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
 Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26/ Mèl : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
 N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



- **Les personnes titulaires du** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité éducateur sportif, mention Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN) à jour de la formation continue, licenciées au sein d'une structure de la FFN sur deux saisons minimums, Encadrer un groupe en sécurité, UC Contribuer à la gestion des licenciés, UC Conduire les apprentissages sportifs et UC Conduire un projet d'action.

Tous les cas particuliers concernant les dispenses seront étudiés par la commission nationale de formation des cadres.

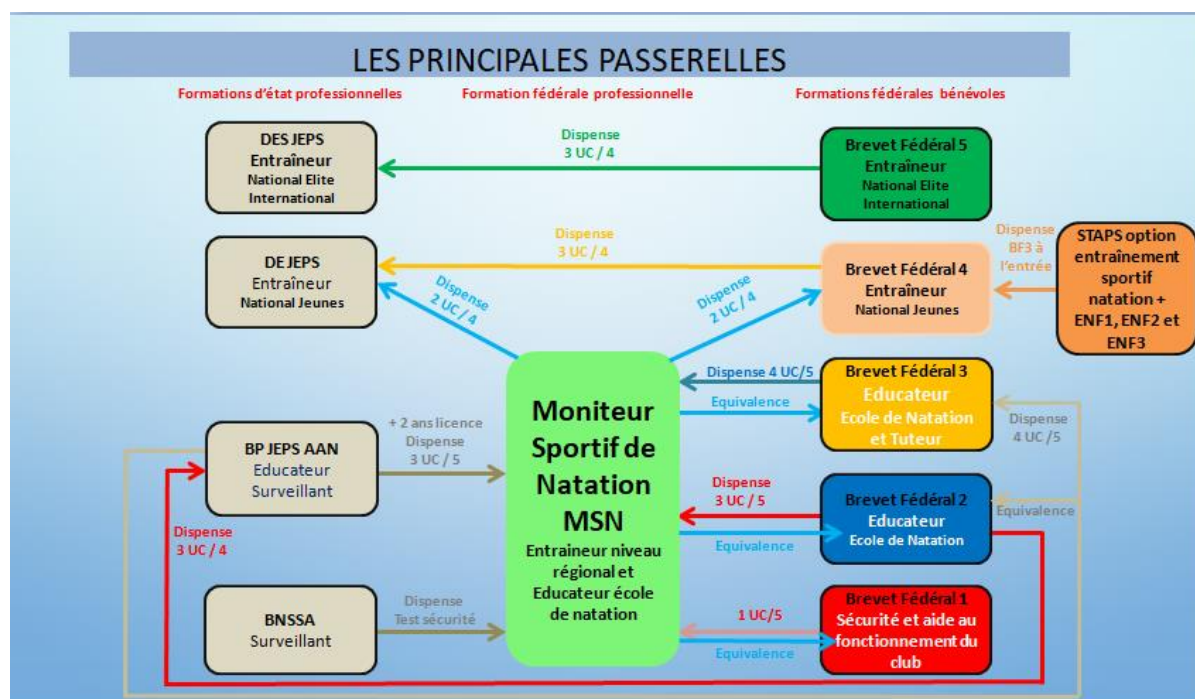
## Equivalences

- **Les personnes titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité éducateur sportif, mention Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN)**, à jour de la formation continue, licenciées au sein d'une structure de la FFN sur deux saisons minimums, peuvent solliciter, auprès de l'ERFAN, l'attribution de l'UC Conduire un projet d'action.

Les personnes titulaires d'un Brevet fédéral 2 ou 3ème degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution de l'UC Conduire un projet d'action.

## Passerelles et suite de parcours

### Suite possible les UC constitutives des BF1 BF2 et BF3 et le MSN



## FORMATION CONTINUE

Pour les personnes titulaires d'une UC isolée (ou ne validant pas de BF) n'est pas soumis à la formation continue.

Mais la formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du BF2, (soit les titulaires de l'UC Encadrer un groupe en sécurité, l'UC Contribuer à la gestion des licenciés, l'UC Conduire des apprentissages sportifs et l'UC Conduire un projet d'action). Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Brevet fédéral 2eme degré est soumise au suivi de la formation continue. Cette formation continue comprend :

- une demi-journée de sauvetage et sécurité en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets,
- une demi-journée de mise à jour des connaissances pédagogiques.

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les prérequis pour l'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

- Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

### Étapes de la procédure appliquée

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).  
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Fédération Française de Natation
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du président de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés



### Votre correspondance

Version du 5 septembre 2022

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



## TARIFS ET FINANCEMENTS

### Tarif de l'UC Conduire un projet d'action ou l'UC3 Bloc2 du MSN, (55h en centre)

Formation selon le statut du stagiaire	Dont Frais de dossier NON REMBOURSABLES	Dont FRAIS PEDAGOGIQUES (avec aide ERFAN (total 1) ou avec aide, OPCO AFDAS (total2))		Coût total de la formation avec aide Erfan	Coût total de la formation avec aide Opco
		Total (1)	Total (2)	Total (1)	Total (2)
UC Conduire un projet d'action ou l'UC3 Bloc2 du MSN, (55h en centre)	20 €	467.50 €	694€	487.50 €	714€

Il est possible d'échelonner le coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation (sans surcoût).

Si vous n'avez droit à aucune aide pour le financement de la formation (OPCO ou CPF ou autre), le Tarif « Total 1 » avec « Aide de l'ERFAN » sera appliqué.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires. (Peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un **devis personnalisé** en contactant directement l'ERFAN par :

- Mail : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)
- Par téléphone au : 05.56.98.77.34

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement. Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

### Financement pour les UC

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

#### Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

#### Vous êtes salarié ?

- ✓ CPF
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✓ Autofinancement

#### Votre correspondance

Version du 5 septembre 2022



ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26/ Mél : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



## CONTACTS

ERFAN Nouvelle-Aquitaine  
Maison Régionale des Sports  
2 avenue de l'Université  
33400 TALENCE  
Tél. : +33 (0)5 56 98 77 34  
Mail : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
Site : <http://nouvelleaquitaine.ffnatation.fr>

## REFERENTS DES FORMATIONS

Référent administratif : Marie Claude CHAPGIER [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
Référent Comptabilité : Aurélie PICHAUT : [poitiers@ffnatationlna.fr](mailto:poitiers@ffnatationlna.fr)

Référents techniques et pédagogiques :

Territoire Aquitaine Est (19,23,224,87) : Guilhaine SEBILLOTTE : [agent.limoges@ffnatationlna.fr](mailto:agent.limoges@ffnatationlna.fr)  
Territoire Aquitaine Nord (16,17,33,47,19,86) : Anthony PANNIER : [antho. pannier@icloud.com](mailto:antho. pannier@icloud.com)  
Territoire Aquitaine Sud (40,64) : Florian GENESTIER : [florian.genestier@hotmail.fr](mailto:florian.genestier@hotmail.fr)

Référent Handicap : Guilhaine SEBILLOTTE : [agent.limoges@ffnatationlna.fr](mailto:agent.limoges@ffnatationlna.fr)  
Référent COVID : Pierre LEGROS : [secetaire@ffnatationlna.fr](mailto:secetaire@ffnatationlna.fr)

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite	Non Présentés	Taux d'abandon	Taux d'échec	Taux de satisfaction
2021-2022	20	50,00%	35,00%	15,00%	0,00%	100%



### Votre correspondance

Version du 5 septembre 2022

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION  
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence  
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : [contact@ffnatationlna.fr](mailto:contact@ffnatationlna.fr)  
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133

